



MUTUALISATION

rapport annuel

Année 2023

Conseil communautaire

Le 8 mars 2024

LE CADRE JURIDIQUE



Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales : Les EPCI ont l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Loi NOTRé du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que des services communs peuvent être créés en dehors des missions confiées aux centres de gestion

Loi du 27 décembre 2019 engagement et proximité indique que le rapport sur la mutualisation, incluant le schéma de mutualisation, passe d'obligatoire à facultatif

Article L. 5211-39-1 du CGCT Lors du ROB ou du vote du budget, une communication relative à la mutualisation doit être faite par l'exécutif de l'EPCI.

Délibération n°2022-03-01/275 adoptant le rapport pour la mise en place du schéma de mutualisation



LES OBJECTIFS

Le conseil communautaire du 15 mars 2022 a adopté le schéma de mutualisation élaboré avec les villes membres avec les objectifs suivants :

- ✓ Réduire les dépenses de fonctionnement
- ✓ Simplifier pour améliorer la satisfaction de la population
- ✓ Partager les processus de travail commun aux agents

LES ACTIONS



LES ACTIONS PRIORITAIRES

ACTIONS	THÉMATIQUE	ENTITÉS CONCERNÉES	PILOTAGE
Action 1	Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 6	Rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'informations	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Baie-Mahault
Action 7	Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Club RH : CAP Excellence Club Finances : CAP Excellence Club Marchés Publics : Baie-Mahault Club Système d'informations : Abymes Club Juridique : Pointe-à-Pitre Club Technique : Baie-Mahault
Action 11	Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Abymes
Action 12	Identifier et mettre en place des actions communes en matière de santé au travail	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Ville des Abymes
Action 16	Mise à disposition de l'expertise du DSI de CAP Excellence au bénéfice de la ville de Pointe-à-Pitre	CAP Excellence Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 18	Recruter des postes partagés de DPO et Déontologue	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 22 Proposition d'une action complémentaire	Ingénierie financement européen des projets de l'agglomération	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 24 Proposition d'une action complémentaire	Appel à projets PALÉTUVIERS 2	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 1 : simplifier pour améliorer la satisfaction de la population

Action N°1 : Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Mieux connaître les données produites et récoltées
- Elaborer un catalogue de données mutualisées
- Faciliter le partage d'informations
- Améliorer la capacité de décision par une meilleure connaissance des données
- Assurer la proximité avec les services opérationnels relais
- Acculturer les relais au rôle de référent SIG

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Présenter les différents SIG et leurs usages (villes et agglomération)
- Etablir un diagnostic des usages et besoins en SIG au sein des villes
- Définir le rôle et les responsabilités du référent SIG communautaire
- Présenter ce rôle de référent
- Identifier des référents « adjoints » dans chaque entité
- Définir un plan de communication autour du SIG et des référents identifiés

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Coordination et communication
- Formation des référents identifiés

Articulation avec d'autres actions :

- Action N° 3 Fonder un observatoire communautaire / territorial
- Action N°7 Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation
- Action N°18 Recruter des postes partagés aux 4 entités DPO et déontologie RGPD

Qui ?

Elu en charge : **M. Jacques BANGOU**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : **Louis MUSQUET**

Contributeurs à l'action : Anaïs TAUPE + Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Plus d'efficacité pour les services SIG et les services utilisateurs du SIG
- Moins de perte de temps à collecter les données
- Harmoniser l'information géographique sur le territoire communautaire

Indicateurs et objectifs :

- Nombre de données SIG récoltées
- Evolution des thématiques présentes au sein du catalogue mutualisé
- Evolution de la production et de la numérisation de données SIG
- Nombre de cartographies produites et livrées
- Fréquentation des plateformes SIG

Quand ?

Dès le 2^{ème} semestre 2022

1 an

Renouvelable

Quick-win

Objectif 1 : simplifier pour améliorer la satisfaction de la population

Action N°1 : Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG

Quelles actions ?

Le SIGiste de CAP Excellence a répondu à des demandes ponctuelles des villes membres.

- Actuellement, seules les demandes règlementaires sont traitées.
À compter du 1^{er} janvier 2023, le caractère exécutoire des documents d'urbanisme sera conditionné à leur publication électronique sur le Géoportail de l'urbanisme.
 - Ville de Pointe-à-Pitre : traitement par le SIGiste de CAP Excellence
 - Ville des Abymes : finalisation par le SIGiste de CAP Excellence
 - Ville de Baie-Mahault : traitement par un prestataire
- Formation des prescripteurs pour les permis de construire (le porter à connaissance et le PLU)

Observations ?

- Nécessité de formaliser par une convention ou lettre de mission, les interventions du SIGiste de CAP Excellence
- Pas de référents à la ville de Pointe-à-Pitre
- Plus de SIGiste à la ville de Baie-Mahault

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°6 : Rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'informations

Action non initiée

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Définir le besoin commun pour sécuriser les systèmes d'informations des 4 entités

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Réunion de l'expression de besoins avec les équipes SI et achats
- Elaboration de la structure du cahier des charges
- Répartir la rédaction entre les entités et le circuit de validation

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Travail commun des services concernés

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°20 : Réaliser l'acquisition et la maintenance d'outil commun de sécurisation des systèmes d'information

Qui ?

Elu en charge : **Sylvie CHAMMOUGON-ANNO**

Entité porteuse : Ville de Baie-Mahault

Responsable de l'action : **Fabien DIMAN**

Contributeurs à l'action : DSI des 3 autres entités + Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure sécurité des systèmes d'informations

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1...

Quand ?

2^{ème} semestre 2022

Quick-win

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Poursuivre la dynamique d'échanges réguliers entre les équipes motivées.
- Création des club RH, finances, marchés publics, systèmes d'information, juridique (incluant assurances, acheteurs), technique, évaluation des politiques publiques.

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Recenser les clubs métiers déjà constitués
- Communiquer sur les clubs métiers
- Animer les clubs métiers (planning, modalités de travail, résultats attendus...)

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Communication
- Subsidiarité
- Soutien des directeurs généraux adjoints ou des directeurs des équipes concernées
- Charte de fonctionnement des clubs

Articulation avec d'autres actions :

- Toutes les actions de mutualisation : cette action est centrale et un prérequis

Qui ?

Elu en charge : **Mme Marie-Gilberte COMPPER**

Entité porteuse et responsable de l'action:

- **Jovenka MICHEL** DRH CAP Excellence,
- **David CAMBOULIN** DAF CAP Excellence,
- **Rony CAFAIT** DCP ville de Baie-Mahault
- **Manuel JINSI** DSI ville des Abymes,
- **Liliane MONDUC** responsable juridique ville de Pointe-à-Pitre
- **Didier BERALD-CATELO** Directeur du pôle aménagement durable, développement et résilience du territoire ville de Baie-Mahault

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure collaboration et coopération entre les équipes
- Déploiement efficient du schéma de mutualisation

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Qualité et fréquences des rencontres et échanges
- Indicateur 2 : Avancée des travaux sur des sujets communs

Quand ?

2022 à 2026

Minimum 2 rencontres par an

Quick-win

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Quelles actions ?

CLUB RH

Les DRH du SYVADE et du SMT ont été associées

Thèmes abordés : lignes directrices de gestion, harmonisation des délibérations, plan de formation, etc.

CLUB SI

Thèmes abordés : modalités d'organisation, de communication priorisation des actions

Demande du SMT d'intégrer le CLUB SI (courrier en attente)

CLUB Finances

Thèmes abordés : modalités d'organisation, de communication priorisation des actions

De nouveaux clubs seront installés en 2024 : Club transition écologique et énergétique + Club environnement

Observations ?

Bilan positif quant à la création de lien entre les cadres

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°11 : Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Partager une culture et des compétences communes (au sens de compétences de travail)
- Mutualiser les formations socle

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- 1^{er} temps : Quelques axes communs et quelques actions en commun aussi à court terme
- 2^{ème} temps : En visant à plus long terme, un plan de formation unique commun

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Soutien du top management
- Communication auprès des services, directions et entités

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°8 : Mettre en place une communauté d'échanges réguliers entre managers
- Action N°9 : Mettre en place une cellule de conseil en management
- Action N°13 : Créer un service commun englobant la GPEEC et la communication interne

Qui ?

Elu en charge : **Marie-Camille MOUNIEN**

Entité porteuse : **ville des Abymes**

Responsable de l'action : **Chantal FAUTRA**

Contributeurs à l'action : Jovenka MICHEL + Az-Eddine DIANI + Marlyse MORVAN + Florence NAVARIN + Chantal FAUTRA + DRH SYVADE + DRH SMT

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure collaboration et coopération entre les équipes
- Meilleure efficacité des services et des actions de mutualisation

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1...

Quand ?

1^{er} semestre 2022

Evaluation V.A. / Facilité :

Actions majeures

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°11 : Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé

Quelles actions ?

- Cette action a été traitée par le CLUB RH
- Le recensement des besoins est en cours et centralisé par le référent de la ville de Baie-Mahault
- Le périmètre : santé et sécurité au travail

Observations ?

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°12 : Mettre en commun des moyens en matière de santé au travail

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble des collaborateurs de 4 entités
- Apporter une réponse globale
- Avoir un accompagnement harmonisé pour les collaborateurs

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- 1^{er} temps : Mettre à disposition de l'ensemble des collaborateurs la médecine du travail et un psychologue
- 2^{ème} temps : Définir et mettre en œuvre une approche prévention et actions d'amélioration QVT

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Implication des services RH dans la démarche
- Communication auprès des services, directions et entités

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°13 : Créer un service commun englobant la GPEEC et la communication interne

Qui ?

Elu en charge : **Mme Marie-Gilberte COMPPER**

Entité porteuse et responsable de l'action :

Rita SEYTOR-FIGARO - ville des Abymes

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure qualité de vie au travail pour les collaborateurs
- Amélioration des indicateurs RH pour les 4 entités
- **Indicateurs et objectifs :**
- Indicateur 1 : Qualité et fréquences des rencontres et échanges
- Indicateur 2 : Avancée des travaux sur des sujets communs

Quand ?

Dès le 2^{ème} semestre 2023

Quick-win

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°12 : Mettre en commun des moyens en matière de santé au travail

Quelles actions ?

Semaine mutualisée de la Qualité de vie et des conditions de vie au travail (QVCT) avec les villes membres

- Conférence débat
- Atelier
- Théâtre forum

Observations ?

Bilan positif avec des pistes d'améliorations à prévoir:

- Communication interne
- Solutions en cas de mauvaises conditions météorologiques
- Augmenter le nombre de participants
- Baromètre de la QVT



Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°16 : Partager 2 agents entre les DSI de Cap Excellence et de Pointe-à-Pitre (1 DSI et 1 technicien en SI)

ACTION FINALISÉE

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Renforcer les équipes en place
- Partager des compétences SI
- Faciliter la transversalité pour les activités de la DSI
- Fluidifier les actions des DSI des 2 entités

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration des lettres de mission pour les agents « mutualisés »
- Neutralité budgétaire du dispositif

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Transversalité
- Renforcer l'équipe en place à CAP Excellence et à la ville de Pointe-à-Pitre

Articulation avec d'autres actions :

- N° 7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Qui ?

Elu en charge : **Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO**

Entité porteuse : **CAP Excellence / Pointe-à-Pitre**

Responsable de l'action : **David GOUNOUMAN**

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU + Jovenka MICHEL +
Laïssa VIGNAL

Combien ?

Gains attendus : Renforcer le DSI de CAP Excellence (partie technique). Harmoniser les pratiques,

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : nombre d'interventions
- Indicateur 2 : qualité des interventions

Quick-win

Quand ?

A compter de mars 2023
6 mois renouvelable

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 3 : Réduire les dépenses de fonctionnement

Action N°18 : Recruter des postes partagés de DPO (Data Protection Officer – Délégué à la protection des données) et Déontologue

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Protéger les données en lien avec le RGPD
- Garantir la conformité pour les 4 entités
- Informer et former les 4 entités et leurs collaborateurs en matière de protection de données
- Répondre à l'obligation légale relative à la désignation d'un référent déontologue
- Informer les 4 entités et leurs collaborateurs en matière de déontologie

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration des 2 fiches de poste avec les 4 entités
- Intégration des 2 agents au sein des 4 entités pour accompagner la transversalité
- OU consultation auprès de prestataires

Pré-requis et facteurs clés de succès :

- Communication et coordination avec l'ensemble des services
- Solutions techniques pour protéger les données

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants
- Action N°16 : Partager 2 agents entre les DSI de Cap Excellence et de Pointe-à-Pitre (1 DSI et 1 technicien en SI)

Qui ?

Elus en charge : **Sylvie CHAMMOUGON-ANNO** OU **Marie-Camille MOUNIEN**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : **Jovenka MICHEL** ou **Estelle LEJUEZ**

En fonction du choix qui sera réalisé : externalisation ou non

Contributeurs à l'action : David GOUNOUMAN + Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Respect de la réglementation

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Nombre d'interventions
- Indicateur 2 : Appréciation du rôle du déontologue dans la résolution de problématiques

Quand ?

2022 - 2026

Quick-win

Objectif 2 : Réduire les dépenses de fonctionnement

Action N°18 : Recruter des postes partagés de DPO (Data Protection Officer – Délégué à la protection des données) et Déontologue

Quelles actions ?

Mme Nelly VARDARASSIN a été désignée par le Président en tant que référent Délégué à la protection des données (DPO) depuis décembre 2023,

Elle a en charge de veiller à la conformité des opérations de traitements de données personnelles, aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, le DPO a notamment pour mission :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés,
- de contrôler le respect du présent règlement et des dispositions en matière de protection des données,
- de dispenser des conseils sur demande en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci.

Observations ?

Bilan positif

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°22 : Ingénierie financement des projets de l'agglomération et des villes membres

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Renforcer les équipes en place
- Former les équipes en place
- Faciliter le lien avec les services instructeurs

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Élaborer 3 conventions, une avec chaque ville membre

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Transversalité
- Établir une liste des projets en cours
- Établir une liste des projets pour le prochain PO

Articulation avec d'autres actions :

- N° 7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Qui ?

Elu en charge : **Mme Murielle JABÈS**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : Carole TAOUM

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus : Accroître le taux de subventionnement des dossiers des villes membres et de l'agglomération

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Volume de dossiers traités
- Indicateur 2 : Évolution du taux de subventionnement

Quand ?

2^{ème} semestre 2022

Renouvelable

Quick-win

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°22 : Ingénierie financement des projets de l'agglomération et des villes membres

Quelles actions ?

En 2023, le conseil en ingénierie de financement a continué entre CAP Excellence et ses villes membres. Ces dernières sont parties prenantes des instances de gouvernance du CRTE. Elles ont participé aux comités de pilotage des 2 février et 12 décembre 2023. Les projets portés par les villes membres appelant des subventions d'Etat doivent être inscrits au CRTE. Pour cela, les villes transmettent leurs projets qui font l'objet d'une analyse au regard des critères du projet de territoire. Ces derniers se voient attribuer une orientation stratégique du projet de Territoire. En fonction de leur maturité et de leur état d'avancement, les opérations rejoignent la maquette financière annuelle du CRTE ou l'annexe des projets. CAP Excellence a aussi été associée par les villes membres à des comités de financement sur des projets dédiés (exemple village de la famille aux Abymes).

Pour 2024, une large concertation grand public doit être menée sur le thème du CRTE et le développement du Territoire. Cette concertation sera aussi l'occasion pour les membres villes membres de s'exprimer sur les orientations stratégiques du bassin de vie CAP Excellence.

Observations ?

- Une convention entre CAP Excellence et ses villes membres devra acter les pistes de mutualisation
- Nommer des référents communaux sur la thématique

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 3 : Réduire les dépenses de fonctionnement

Action N°18 : Acquisition du logiciel PREDICT

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Anticiper et fiabiliser l'alerte et la gestion de crise ;
- Fournir aux communes un outil d'aide à la décision pour la déclinaison des actions inondations de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Proposer une mise en vigilance à l'échelle communale

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Délibération de l'EPCI et des Communes membres
- Convention de mutualisation et de groupement de commandes entre l'EPCI et les Communes membres

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Communication
- Formation des élus et des administratifs référents

Articulation avec d'autres actions :

- Toutes les actions de mutualisation : cette action est centrale et un prérequis

Qui ?

Elu en charge : **Fabert MICHELY**

Entité porteuse et responsable de l'action:

- **Astrid GLADONE**, Responsable du Service Prévention des Risques et Accompagnement à la résilience,
- **Claire MEILLAREC**, Directrice des Risques et des Milieux Aquatiques,
- **Sandra VERDOL** Directrice de la Prévention et de la Revitalisation du Territoire ville des Abymes
- **Chantal FAUCONNIER** Cheffe de Service Sauvegarde et Prévention des Risques ville des Abymes
- **Lucette MICHELY** Gestionnaire en Prévention des Risques Majeurs ville des Abymes
- **Rosan GOURDINE** Directeur de la sécurité civile et publique ville de Baie-Mahault
- **Pierre MANNE** Responsable de la sécurité civile ville de Baie-Mahault,
- **Delphine DORVILLE** Sécurité Juridique des Manifestations et Prévention et Cartographie des Risques Majeurs ville de Baie-Mahault
- **Freddy MINATCHY** Responsable de la Prévention et gestion des Risques ville de Pointe-à-Pitre

Combien ?

Gains attendus :

- Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations
- Rendre opérationnel les plans communaux de sauvegarde et les décliner à plusieurs échelles
- Inciter au déploiement des outils de préparation à la gestion de crise
- Economies d'échelle

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Nombre d'alertes par an
- Indicateur 2 : Nombre de rapport d'évènements
- Indicateur 3 : Nombre de référents formés

Quand ?

2024 - 2029

LA COMMUNICATION



Une vidéo de moins de 2 minutes expliquant ce qu'est la mutualisation (en attente)



Une affiche diffusée dans les espaces de travail et de repos (en attente)



Un mailing (en attente)



Des goodies (distribués aux membres des CLUBS)



LES ENJEUX



- La création de lien
- Le partage de pratiques



- La communication
- La gouvernance

LES PROCHAINES ÉTAPES...



Point d'étapes à J + 6 mois sur les actions en cours



Priorisation de nouvelles actions